



Dois-je effectuer mes 3 mois de préavis?

Par **Fran56**, le **10/10/2013** à **18:10**

Bonsoir,

Ma société HLM ne veut pas entreprendre de travaux contre l'humidité dans mon appartement. J'ai un F5 et je ne peux vivre que dans 3 pièces, les autres pièces sont insalubres, humidité dégoulinant sur les murs, moisissures, sols toujours mouillés.

Je suis obligée de déménager puisque mes enfants ne sont plus en bonne santé, bronchites à répétition, bronchiolites ou bronchites asthmatiformes, un certificat médical a été établi.

Donc ma question est de savoir si je suis obligée d'effectuer mes 3 mois de préavis, ce qui est très long vis à vis de la santé des petits ou ai-je le droit de ne demander qu'1 mois de préavis vu le certificat du médecin.

Dans l'attente, je vous remercie.

Cordialement

Fran56